

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favières, Cordelle, Parigny, Comm.-Verday, Neuville, St-Martin-de-Fé, St-Jodard, Pinay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villereux, St-Maurice, Jillemontais, Cherieux, Lantigny, Ouches, Jorges, Mably, Pouilly, Châteauneuf, St-Pierre, St-Nizier, Regny, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1863, dans les quatre journaux suivants : *L'Écho de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *L'Écho de la Loire* et *le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 30 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE.

Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bougneul.

Chez M. Saunzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS.

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5. MM. LAFFITE, BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Dernière leçon de la boîte au bureau.

9 h. du s. : Lyon, Paris, Clermont et route.

4 h. 30 m. du m. : Charleville, Charolais, St-Jean-en-Chêvre, Tarare, Thizy et r., et toutes les communes desservies par le bureau de poste de Roanne.

11 h. 30 m. du m. : St-Etienne, Lyon, Montbrison, Midi 45 m. : Thizy, Tarare et route.

5 h. 30 m. du s. : Lyon à Marseille, Paris à Clermont, Vichy et route.

7 h. du m. : Charleville, Marigny, Clermont à Paris, Vichy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 18 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-l'Épouse	St-Martin-d'Estreaux	St-Jodard	Roanne	St-Etienne	St-Just	St-Vincent	St-Cyr-de-Favières	Perreux	Coteau
matin	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
matin	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
matin	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
soir	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
soir	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
soir	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23

	Lyon	Givors	St-Etienne	St-Just	St-Vincent	St-Cyr-de-Favières	Perreux	Coteau	Roanne	St-Etienne	St-Just	St-Vincent	St-Cyr-de-Favières	Perreux	Coteau
matin	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
matin	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
matin	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
soir	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
soir	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
soir	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

Les trains qui corresp. avec Clermont par St-Germ.-des-F. sont ceux qui partent de Roanne à 4 h. 25, 8 h. 35 du m., midi 55 et 5 h. 8 du s. — Les trains corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 55 du m. et à midi, 42.

Roanne, le 5 Juillet 1863

Expédition du Mexique.

On lit dans le *Moniteur* :

Le courrier arrivé ce matin du Mexique apporte le rapport du général Forey sur l'affaire de San Lorenzo, dans laquelle l'armée de Comonfort a été mise en déroute par le général Bazaine, et la continuation du rapport du général sur les opérations du siège glorieusement terminé par la prise de Puebla.

Le général commandant en chef l'armée du Mexique à Son Excellence le ministre de la guerre, Cerro San Juan, le 18 mai 1863.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du combat qui a eu lieu le 8 de ce mois à San Lorenzo.

Depuis longtemps, je suivais les mouvements de Comonfort, espérant trouver une occasion favorable de l'aborder vigoureusement. Les troupes du général mexicain étant restées, jusqu'aux premiers jours de ce mois, dispersées sur plusieurs points, entre Puebla et San Martino d'un côté, entre Puebla et Tlascala d'un autre côté, il ne pouvait résulter aucun succès définitif d'une attaque partielle sur un de ces points, qui n'eût abouti qu'à donner l'éveil sur les autres. Mais, le 3 mai, un mouvement de concentration du corps mexicain se prononça, et sa cavalerie s'avance jusqu'à San Pablo del Monte pour tâter le terrain. L'intention de Comonfort était évidemment de chercher à percer notre ligne d'investissement pour faire arriver un convoi à la garnison qui, de son côté, fit ce jour-là une sortie pour lui tendre la main. Cette tentative ayant échoué, le général mexicain restant toujours sur la route de Tlascala, vis-à-vis de San Pablo, étendit sa droite sur le plateau de San Lorenzo, dont il fit un point d'appui où il mena du canon et se fortifia, espérant sans doute s'emparer des hauteurs du Cerro de la Cruz, battre de ce point notre ligne d'investissement en même temps qu'il eût fait un effort sur San Pablo del Monte, et réussir à jeter son convoi dans la place.

En effet, le 6, il parut vouloir mettre ce projet à exécution. Des masses d'infanterie se blottirent dans les barrancas qui séparaient les deux armées, attendant sans doute l'effet de l'artillerie de San Lorenzo pour assaillir le Cerro de la Cruz; mais ces hauteurs furent fortement occupées par le général Marquez, renforcé par quelques-unes de nos troupes. L'artillerie ennemie fut contre-battue avec succès par la nôtre qui débuisa l'infanterie mexicaine des barrancas où elle était massée, et ce fut encore, de la part de l'ennemi, une tentative avortée.

La journée du 7 se passa, de son côté, à mieux combiner ses projets, à se retrancher fortement sur le plateau de San Lorenzo, méditant sans doute un coup décisif prochain. De mon côté, je jugeai le moment favorable au dessein que j'avais formé d'assaillir le corps de Comonfort desqu'il serait assez concentré pour obtenir un succès important en le détruisant, et j'arrêtai les dispositions pour attaquer l'ennemi le 8 au matin, en le tournant par sa droite établie solidement à San Lorenzo.

Dans la soirée du 7, quatre bataillons, quatre escadrons, huit pièces de canon et une section du génie furent réunis au point du Mexico, l'infanterie sous les ordres du général Neigre, la cavalerie sous les ordres du général de Mirandol, l'artillerie sous la direction du commandant de la Jaille. J'avais confié le commandement de cette colonne au général Bazaine.

Celui-ci avait l'ordre de quitter son campement à une heure du matin, de suivre la route de Mexico dans le plus grand silence jusqu'à hauteur de San Lorenzo, et là, de tourner à droite pour arriver au point du jour en vue de la position à enlever.

Tout réussit à souhait et sans autre incident que la rencontre de quelques vedettes et d'un avant-poste qui fut enlevé par la cavalerie du colonel de la Pena. A cinq heures du matin, les troupes, en échelons par bataillon en colonne à distance entière, précédées de la batterie de la garde et flanquées à gauche par la cavalerie, se dirigeaient, l'aile gauche en avant, sur les retranchements construits autour de l'église de San Lorenzo. Les Mexicains, quoique surpris par cette attaque, avaient cependant eu le temps de courir aux armes et avaient ouvert un feu violent d'artillerie à 1,200 mètres. La nôtre y répondit bientôt avec succès, et toute la ligne, au pas de charge, se précipita, avec un élan irrésistible et aux cris enthousiastes de *Vive l'Empereur* ! sur la position, qui fut enlevée malgré une résistance désespérée des soldats mexicains, dont une grande quantité fut tuée à coups de baïonnettes. Les autres se débandèrent et cherchèrent à se sauver par le gué de Pensacola en se précipitant dans la barranca de l'Atoyac; mais, mitraillés par notre artillerie, poursuivis par la cavalerie du général de Mirandol d'un côté, et celle du général Marquez, qui était descendu Cerro de la Cruz, ces malheureux Mexicains jonchèrent la campagne de morts et de blessés jusqu'à Santa Ines, où le général Marquez, voyant l'ennemi dans une déroute complète et fuyant de toutes parts dans un affreux désordre, cessa la poursuite.

Dans ce brillant combat, l'ennemi a laissé entre nos

maîns : huit canons dont six rayés, trois drapeaux, onze fanions, un millier de prisonniers, parmi lesquels plusieurs colonels et officiers supérieurs, la plus grande partie du convoi destiné au ravitaillement de la place de Puebla, et consistant en voitures et mulets chargés de vivres et d'effets de toute nature, ainsi qu'en troupes. Des munitions d'artillerie, 3,500 kilogr. de poudre sont, en outre, tombés en notre pouvoir. Huit ou neuf cents hommes tués ou blessés et l'armée entière de Comonfort totalement dispersée, tel est le résultat de cette victoire, qui ne nous a coûté que 11 tués et 80 blessés.

Dans cette brillante affaire, tous ont fait noblement leur devoir. Il en est cependant qui se sont plus particulièrement distingués, et dont les noms m'ont été cités.

(Suit une nomenclature des chefs et des soldats qui se sont fait plus spécialement remarquer.)

Puebla, le 20 mai 1863.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des opérations du corps expéditionnaire depuis le 3 de ce mois.

L'armée de Comonfort s'est rapprochée de nous. Les signaux qu'elle échangeait avec Puebla, les rapports de nos reconnaissances ne laissent pas de doute sur l'intention de l'ennemi de faire pénétrer dans la place un convoi de vivres. Je surveillais avec soin les mouvements de nos adversaires, attendant une occasion favorable pour battre et disperser leur armée de secours.

Le 4 mai, on signala l'arrivée de Juarez au camp de Comonfort. En prévision d'une forte attaque de ses troupes, le général Douay quitta le Pénitencier et vint reprendre le commandement direct de sa division.

Dans l'après-midi, le général Marquez poussa une reconnaissance sur San Lorenzo, y trouva l'ennemi et le battit après un court engagement.

Le 5, les troupes ennemies se présentèrent sur plusieurs points de la ligne d'investissement au nord de Puebla, et en même temps la place exécutait contre le poste de San Jose une sortie qui fut vigoureusement repoussée par le général Douay.

Le 6, dans la matinée, l'armée de Comonfort, forte de 8 à 9,000 hommes, descendit des hauteurs de San Lorenzo et repoussa les avant-postes du général Marquez. Celui-ci reprit bientôt l'offensive. En voyant arriver le général Douay avec ses renforts, l'ennemi se retira, et l'affaire se borna à une vive canonnade. A quatre heures et demie du soir, l'armée de secours avait disparu en arrière des hauteurs de San Lorenzo. De son côté, la place avait dirigé une sortie sur Santa Maria, et elle avait été vivement repoussée par le général Florio.

Le 7, l'ennemi vint se concentrer sur les hauteurs de San Lorenzo et commença à s'y retrancher fortement. Le moment me parut favorable pour l'attaquer; je chargeai de cette opération le général Bazaine, en plaçant sous ses ordres 4 bataillons, 4 escadrons et 8 pièces. Il fit une marche de nuit, et le 8 au matin il battit complètement les troupes ennemies.

Le 9, pour profiter de la victoire de la veille, j'ai envoyé une partie des troupes sous les ordres du général Neigre et accompagnées par M. Wolff, intendant militaire, s'établir à Santo Domingo, pour recueillir des denrées dans ce canton très-riche. Ce point est resté occupé jusqu'au 14; de nombreux convois nous ont ramené chaque jour de grandes quantités de vivres.

J'ai dû rappeler les troupes chargées de cette opération administrative, car les travaux du siège, un moment ralentis, venaient de reprendre beaucoup d'activité et réclamaient la présence de toutes nos forces.

Après l'assaut infructueux de Santa Inez, le 23 avril, j'ai dû faire rechercher avec soin les causes de nos succès et les moyens d'y remédier. La majorité a été d'avis de renoncer à poursuivre de vive force l'attaque des lots, ces opérations devant le plus souvent épuiser nos caisses de vivres sans résultat utile.

On pensa à une opération contre San Agostin de manière à pénétrer rapidement dans le réduit de la place. L'idée d'agir par mine se présentait naturellement, mais les sondages opérés montrèrent le roc à 30 centimètres au-dessous du sol. Il fallut donc chercher une autre combinaison.

Après la prise du Pénitencier, je voulais attaquer le fort de Carmen, de manière à cheminer sur le réduit de la ville par deux directions, en divisant ainsi l'attention et les forces de l'ennemi.

Nos approvisionnements s'étaient augmentés et l'opération me semblait praticable. On objecta que le fort de Totimehuacan qui domine et flaque Carmen de vaît être attaqué auparavant; que ce fort sans réduit ne demanderait pas de grands efforts; enfin qu'une fois en notre possession, Carmen se trouverait entouré par nos batteries et par conséquent dans une situation bien difficile.

Le 10 et le 11 furent consacrés aux préparatifs nécessaires.

Le 12, à la tombée du jour, la première parallèle a été ouverte. Les batteries de gauche ont fait une forte diversion pour détourner l'attention de l'ennemi.

Le 13, à sept heures du matin, l'ennemi a fait une sortie du fort de Totimehuacan qu'il a vigoureusement repoussée contre notre parallèle; accueilli par un feu des

mieux nourris, il a dû rentrer en désordre dans l'ouvrage, laissant sur le terrain un grand nombre de morts. On a complété la parallèle ainsi que les communications qui la relient au moulin de Guadalupe et à la garrita de San Baltazar. L'artillerie a commencé ses batteries.

Le 14, une suspension d'hostilités a été accordée à l'ennemi pour lui permettre de relever ses morts en avant de Totimehuacan. On a poursuivi les travaux d'approche et les batteries.

Le 15, à la nuit, on a enlevé le rancho de la Magdalena. L'ennemi a fait vainement une sortie pour le reprendre. On a continué les communications. L'artillerie terminée et armée les batteries 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de la série de droite.

Le 16, à six heures du matin, toutes ces batteries ont ouvert le feu sur le front d'attaque de Totimehuacan. Les batteries auxiliaires de droite ont porté leurs projectiles sur Carmen. En même temps, les batteries des attaques de gauche 12, 13, 16, 21, 22 et 23, ainsi que les canons et mortiers mexicains en notre pouvoir, ont battu la ville. L'ennemi a riposté avec beaucoup d'énergie, mais, écrasé par un tir convergent et bien dirigé, il a fini par ne plus répondre que faiblement vers huit heures du matin.

Depuis le 14, des ouvertures confidentielles de capitulation m'avaient été faites par un aide-de-camp du général Ortega. J'avais demandé des propositions catégoriques par écrit. Le 16, le général Mendoza vint en parlementaire dans l'après-midi. Il était porteur des pouvoirs nécessaires pour traiter d'une armistice et pour poser verbalement les bases d'une capitulation. Je refusai absolument de suspendre les opérations et déclarai que, s'il y avait lieu, nous traiterions tout en combattant. Mis en demeure de s'expliquer sur la capitulation qu'il demandait, le général Mendoza me proposa de laisser sortir de la place la garnison avec armes et bagages, une partie de son artillerie de campagne, les honneurs de la guerre, et de l'autoriser à se retirer à Mexico. Je repoussai de pareilles prétentions, et répondis que les seules conditions admissibles seraient pour la garnison de sortir avec les honneurs de la guerre, de défilé devant l'armée française, de déposer ses armes et de se rendre prisonnière de guerre. Après une longue conversation sur la situation du Mexique, je congédiai le parlementaire et je le chargeai de dire au général Ortega de m'envoyer des propositions écrites.

Pendant la nuit l'ennemi brisa ses armes, encloua ses canons détruisit une partie de ses munitions, licencia ses soldats, et, au point du jour, le général Ortega m'écrivit que la place était à ma disposition.

Le 17 au matin, j'envoyai le colonel Manéque, sous-chef d'état-major général, avec le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, pour prendre les premières mesures que comportait l'occupation de la ville. Dans la journée, les forts Totimehuacan, d'Anita et de Loreto, de Guadalupe ont été occupés par nos troupes. On a commencé à détruire les barricades de manière à assurer la traversée facile de la place de la Garrita de Mexico à celle d'Amazoc. Des médecins ont été examiner les établissements au point de vue de la salubrité. L'artillerie, le génie, l'intendance ont procédé à l'inventaire du matériel et des denrées laissées par l'ennemi.

Pendant la journée du 18, on a continué les travaux et recensements commencés la veille. On a complété les mesures d'occupation et de police les plus urgentes.

Le 19, j'ai fait mon entrée solennelle dans Puebla, accompagné des généraux, des états-majors, des chefs de service ainsi que d'une colonne composée de fractions de diverses armes. Descendu à la porte de la cathédrale, j'ai été reçu par le chapitre métropolitain, et conduit au chœur, où le *Te Deum* et le *Domine, salvum* ont été chantés. Après la cérémonie, les troupes ont défilé devant moi sur la place, aux cris répétés de : *Vive l'Empereur* !

L'ennemi a allégué, pour expliquer la reddition de la ville, qu'il n'avait plus ni vivres ni munitions. Cela n'est pas exact. La ville offre encore des ressources importantes et une grande quantité de munitions. Ce ne sont donc pas là les vrais motifs qui ont fait cesser la résistance. Il faut les chercher ailleurs. La défaite et la dispersion de Comonfort, le 8 mai, en enlevant à la garnison tout espoir d'être secourue ou ravitaillée, l'avaient fortement démoralisée. L'attaque de Totimehuacan ne l'accabla pas moins. Nos adversaires avaient pris la première parallèle pour une simple tranchée d'investissement, et la sortie du 13 avait pour but de vérifier si les issues étaient complètement fermées dans cette partie. Malgré le fâcheux résultat de cette tentative, les généraux mexicains paraissaient avoir conservé des illusions sur la possibilité de s'échapper de ce côté, et ne pas avoir soupçonné l'importance des travaux que nous avions exécutés.

Le feu terrible de nos batteries dans la matinée du 16, en bouleversant tout le front de Totimehuacan, les tira de leur erreur et leur fit entrevoir le côté faible de la défense. Nous voyant attaquer par l'ouest, ils y avaient accumulé tous les moyens de résistance et négligé la partie orientale. Lorsque nos efforts se portèrent de ce côté, ils ne se dissimulèrent pas que l'assaut de Totimehuacan serait promptement suivi de la prise de la ville. Or, je n'avais pas laissé ignorer au parlementaire que si la garnison attendait l'assaut général, elle serait, selon les lois de la guerre, passée au fil de l'épée. Telles sont les véritables raisons qui ont déterminé la reddition de Puebla. Les Mexicains ont cessé la résistance, non parce qu'ils manquaient de vivres ou

de munitions, mais parce que la prise de vive force de la ville était imminente et qu'ils se reconnaissent impuissants à l'empêcher.

Les résultats de la prise de Puebla sont considérables; il est resté entre nos mains : 26 généraux, 223 officiers supérieurs, 800 officiers subalternes, 11,000 prisonniers, 150 pièces de canon en bon état, des armes et des munitions en assez grand nombre. Les drapeaux ont sans doute été détruits ou cachés; on a déjà retrouvé celui du bataillon de Zacatecas.

Des prisonniers ont été tout d'abord un assez grave embarras sous le rapport de leur alimentation. Deux à trois mille ont déjà été incorporés dans l'armée alliée. Les officiers étaient plus gênants encore. J'ai décidé qu'ils seraient envoyés en France et je les fais diriger immédiatement sur la Vera-Cruz.

Le général Marquez s'est porté du côté de San Martin, où il forme notre avant-garde sur la route de Mexico. Il a laissé un de ses généraux qui incorporera encore un certain nombre de prisonniers à mesure qu'on pourra les amener. J'en laisse à Puebla 3,000 pour détruire les barricades et les retranchements. Je vais envoyer les autres dans nos postes en arrière et en pousser une partie, s'il est possible, jusqu'aux ateliers du chemin de fer.

La voie se poursuit avec activité. Les camps de travailleurs ont été transférés, le 30 avril, à la Pulga. Les trains arriveront jusqu'à ce point vers la fin du mois. Le pont de la Soledad sera probablement terminé à la même époque. Les terrassements entre la Pulga et la Soledad marchent rapidement, car il ne se présente plus de difficultés sérieuses.

L'état sanitaire des troupes se maintient dans de bonnes conditions. Celui de la Vera-Cruz était encore très-satisfaisant à la date du 30 avril.

Je suis, avec respect, etc.

Le général commandant en chef,
FOREY.

— S. M. l'Empereur a adressé la lettre suivante à S. Exc. M. Rouher, ministre président le conseil d'Etat :

Palais de Fontainebleau, le 24 juin 1863.

Monsieur le président du conseil d'Etat,

Notre système de centralisation, malgré ses avantages, a eu le grave inconvénient d'amener un excès de réglementation. Nous avons déjà cherché, vous le savez, à y remédier; néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Autrefois, le contrôle incessant de l'administration sur une foule de choses avait peut-être sa raison d'être; mais aujourd'hui ce n'est plus qu'une entrave. Comment comprendre, en effet, que telle affaire communale, par exemple, d'une importance secondaire et ne soulevant d'ailleurs aucune objection, exige une instruction de deux années au moins, grâce à l'intervention obligée de onze autorités différentes ? Dans certains cas, les entreprises industrielles éprouvent tout autant de retard.

Plus je songe à cette situation et plus je suis convaincu de l'urgence d'une réforme. Mais dans ces matières où le bien public et l'intérêt privé se touchent par tant de points, le difficile est de faire à chacun sa part, en accordant au premier toute la protection, au second toute la liberté désirable.

Cette œuvre nécessite la révision d'un grand nombre de lois, de décrets, d'ordonnances, d'instructions ministérielles, et l'on ne peut en préparer les éléments qu'en examinant avec attention chacun des détails de notre système administratif, pour en retrancher ceux qui seraient superflus.

Les diverses sections du conseil d'Etat m'ont paru les plus propres à cet examen, car si elles n'administrent pas, elles voient agir l'administration. Ce sont les meilleurs témoins qu'on puisse consulter.

Je vous prie donc de les charger de ce travail, et voici comme j'en comprends l'exécution. Dans le sein de chaque section, le rapporteur dressera le tableau des formalités, des délais, des diverses autorités, des dispositions réglementaires auxquels chaque affaire aura été soumise. Un certain nombre de tableaux particuliers permettront de résumer pour chaque catégorie la forme et la durée moyenne de l'instruction, en écartant les circonstances exceptionnelles. La section donnera ensuite son avis sur les modifications ou sur les suppressions jugées nécessaires.

Quant aux affaires qui ne sont pas soumises au conseil d'Etat, les chefs de service fourniront des documents et des états analogues qui serviront de base à un travail général pour chaque ministère.

Comme j'attache une grande importance à cette réforme, je compte sur le zèle éclairé du conseil

d'Etat pour arriver bientôt à une solution satisfaisante.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

A partir du 1^{er} juillet, le prix du pain est fixé :

Pain blanc, 1^{re} qualité, sans taxe ; pain blanc, 2^{me} qualité, le kilog., 34 c. ; pain, 3^{me} qualité, 29 c.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la visite faite par les élèves du Collège de Roanne à M. Mathevet, leur ancien supérieur, aujourd'hui curé à Feurs. Nous trouvons, dans le *Mémorial de la Loire*, les détails suivants que lui adresse un correspondant, et que nous nous empressons de reproduire.

Monsieur,

Le 24 juin, la ville de Feurs avait pris une animation inaccoutumée ; c'était la fête du digne pasteur qu'elle possède depuis un mois ; la St-Jean, jour béni entre tous, depuis douze ans, par les élèves du collège de Roanne.

Il y a deux mois à peine que M. Mathevet a quitté la direction de cette importante maison d'éducation, emportant de si unanimes et de si affectueux regrets. Les professeurs, ses anciens collaborateurs, et les élèves ont saisi avec empressement l'occasion de sa fête, pour lui donner un témoignage nouveau et éclatant de leur attachement. M. Berthaud, président du tribunal, M. le docteur de Viry, M. N. Roë de Thervé, etc., se sont associés à cette touchante manifestation et lui ont imprimé par leur présence le sceau d'un hommage public, au nom des familles dont M. Mathevet avait su conquérir l'estime, l'affection et la confiance.

Nul mieux que cet homme de dévouement ne méritait ces marques spontanées de sympathie. Il a consacré vingt-quatre années de sa vie dans les luttres et les sacrifices de l'enseignement, soit comme professeur et directeur à Saint-Jodard, soit comme principal du collège de Roanne, dont la prospérité fut le rêve de sa vie.

Cette fête a pris les proportions d'un événement à Feurs. La fanfare de cette ville est venue à la gare souhaiter la bienvenue au collège de Roanne et lui a fait les honneurs de la vieille cité forézienne. La fanfare du collège a répondu par des tourbillons de notes joyeuses à ce bienveillant accueil.

Tout le parcours des rues par où passait le brillant cortège des élèves, était rempli par les flots d'une multitude avide de jouir de ce spectacle et d'apporter à son nouveau pasteur un témoignage public de son affection.

La religion a inauguré cette gracieuse fête. Après une messe basse célébrée avec beaucoup d'éclat, grâce au concours des fanfares de Feurs et du collège de Roanne, on s'est rendu à la cure. Là, M. le docteur de Viry s'est fait avec raison l'interprète des sentiments de tous, dans un discours aussi dévoué que modeste, auquel sa position, ses relations et son expérience donnent une autorité incontestable. Je suis heureux de pouvoir vous adresser ces paroles si vraies, si émus :

« Mon cher Monsieur le curé,

La généreuse amitié de vos anciens collègues ayant bien voulu me conférer l'honneur de prendre ici la parole pour vous adresser nos félicitations, je tiens à être l'interprète fidèle de tant de bons sentiments, et pour cela je vais consulter mon propre cœur pour révéler ce qui se passe dans celui des amis qui vous entourent.

En ce beau jour, la jeunesse n'est pas conduite par le simple attrait des amusements frivoles ; ces véritables fêtes ont un autre caractère ; elles sont tout à la fois le repos qu'on trouve dans la distraction et le moment des doux plaisirs d'une âme capable de s'élever à la reconnaissance des bienfaits. Jeunes enfants, dont les manifestations joyeuses sont une première expression aussi naïve que spontanée, bientôt l'instinct aura fait place à des sentiments réfléchis. Le temps en accroîtra la force et les fera devenir l'hommage le plus flatteur qu'il soit donné de recevoir. Bons et aimables jeunes gens, devenus hommes, souvent vous viendrez visiter le maître dans ce charmant asile et vous vous empresserez de reconnaître humblement ce que vos succès doivent à une direction douce, sage et éclairée.

Des professeurs distingués, collaborateurs pleins de dévouement et de zèle, sont venus vous exprimer les regrets que leur cause une retraite qu'une santé ébranlée avait rendue nécessaire. Ils sont là pour fêter, comme d'habitude, un ami, chef intelligent et modeste, devenu si noble par l'appel qu'il a fait à un digne successeur que tous avaient dans la pensée. N'ayant donc pas recherché la secrète et trop vulgaire satisfaction d'être remplacé par une personne d'un mérite moindre que le vôtre, vous aurez celle d'avoir signalé un homme capable d'apprécier votre œuvre, de la continuer et de la compléter par tous les perfectionnements que vous recherchez vous-même ; mais pour lesquels il faut de la persévérance et du temps.

Un digne magistrat, votre ami, s'est offert pour ajouter à la solennité de cette réunion ; il vous apporte le regret bien senti du chef, non moins dévoué, de la municipalité roannaise, que des circonstances impérieuses retiennent. Voilà le témoignage de la confiance que l'administration avait en vous et la reconnaissance officielle et publique de vos bons services.

Enfin, mon cher Monsieur le curé, vous recevrez aussi l'hommage des familles que vous venez de quitter ; pour le rendre complet, cet hommage, il faudrait à ma voix assez de force pour retentir au sein de ces mêmes familles qui vous étaient si sympathiques. Mais les sympathies ne sauraient vous faire défaut ; vous avez été choisi pour succéder à ce bon et généreux vi ilard autour duquel elles naissent, comme par enchantement, au milieu de cette excellente population si empressée à vous accueillir.

Permettez que je vous embrasse au nom de tous et veuillez accepter ce faible souvenir qui vous est offert comme la marque du désir que chacun a de garder une place dans votre cœur.

Après ces discours, un élève a présenté à M. Mathevet, au nom de tous, comme expression de sympathie, un précieux calice en vermeil, orné de brillants d'un travail exquis, sorti de la maison Armand Caillaud, de Lyon, dont les produits artistiques jouissent d'une si grande réputation. Au-dessous du pied du calice est gravée l'inscription latine suivante, qui indique l'objet de cette fête, et est destinée à en perpétuer le souvenir : R. D. Joanni Mathevet qui primus restauratum Rhodumense gymnasium rexit, professor, alumnique et amicus. Rhodumense, 24 junii 1863.

M. Mathevet a remercié avec une grande effusion de cœur ses anciens collaborateurs et ses amis d'avoir, par cette touchante manifestation, cimenté les liens si chers qui l'unissaient à deux familles.

A midi, un déjeuner préparé sous une magnifique salle d'ombrage, formée par de beaux arbres au fond du jardin de la cure, réunissait tous les convives. C'était gracieux et solennel. Quel doux et fraternel symbole que cette réunion de la famille d'hier à la famille d'aujourd'hui ! Comme elle exprimait d'une manière charmante et rappelait avec bonheur les aimables souhaits du héros de cette fête !

Les quelques heures passées à Feurs se sont écoulées avec une rapidité et un charme qui les ont laissées comme une durable impression dans tous les souvenirs. A quatre heures moins un quart la vapeur sifflait, emportant une famille d'élèves bruyante et enchanter, installant avec elle dans le wagon le franc-rire, les conversations pleines de saillies et d'animation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

25 juin 1863.

X.

— Samedi, 27 du mois dernier, la femme P..., débitante de boissons, rue des Minimes, s'est suicidée par asphyxie. Restée seule chez elle dans l'après-midi, elle s'est rendue dans sa chambre à coucher, a soigneusement fermé la porte, bouché toutes les fissures, et s'est mise sur son lit après avoir allumé un tas de charbon de bois. Son fils qui travaillait en ville, revint vers trois heures ; mais trouvant la porte fermée à clé, il pensa que sa mère était sortie et s'en retourna. Il se présenta de nouveau à sept heures et demie ; et trouvant la

porte toujours close, il entra par une fenêtre donnant sur une chambre attenante à celle de la femme P... Frappé tout de suite de l'odeur du charbon brûlé qui partait de la pièce voisine, il y pénétra et trouva sur le lit le cadavre de sa mère. Cet acte de désespoir est attribué au chagrin causé à la femme P... par des embarras pécuniaires.

— Le 26 juin dernier, le sieur Vignon, jeune homme de 18 ans, demeurant au hameau de Vernant, commune de Fourneaux, aperçut, en passant, vers huit heures du soir, auprès d'un étang, une masse confuse qui flottait sur l'eau et qu'il prit d'abord pour un paquet de linge.

Arrivé au hameau, il eut quelques doutes, et en fit part à quelques personnes qui convinrent d'aller le lendemain les éclaircir.

Le 27, en effet, elles se rendirent au bord de l'étang et attirèrent sur la berge la masse entrevue la veille par le sieur Vignon. C'était le cadavre d'une femme, dans un état de putréfaction assez avancée. On trouva dans les vêtements une somme de vingt-six centimes et un dé à coudre, mais ils ne contenaient aucun papier qui pût faire connaître son identité. Le corps ne présentait aucune trace de blessure ni de contusion.

M. le juge de paix de Saint-Symphorien-de-Lay et la gendarmerie du canton s'empressèrent de se rendre sur les lieux. Une enquête fut immédiatement ouverte et le cadavre ne tarda pas à être reconnu par le sieur Giroudon, propriétaire à Vernant, pour être celui d'une femme qui avait couché dans son écurie durant la nuit du 20 au 21 juin.

Cette femme, nommée Louise Auby, âgée de 35 ans, née à Mornant (Rhône), vendait quelques petits objets de mercerie, qu'elle portait dans un panier, et elle avait l'habitude, quand elle était dans le pays, de coucher dans ladite écurie. Le sieur Giroudon, la voyant sortir le 21 à quatre heures du matin, lui adressa la parole, mais elle ne répondit pas et ferma brusquement la porte sur elle. Le même jour dans la matinée, le sieur Tirard, tailleur à Saint-Just-la-Pendue, avait trouvé sur la berge de l'étang un panier, un parapluie et un chapeau de paille qui ont été reconnus pour appartenir à la femme Auby. Cette malheureuse était sujette à de fréquentes attaques d'épilepsie, et l'on suppose que, saisie d'un accès au bord de l'étang, elle se sera involontairement précipitée dans l'eau. (*Mémorial de la Loire*).

— Le 28 du mois dernier, la gendarmerie de Balbigny fut prévenue que des individus se livraient journellement à la pêche au feu, et, à cet effet, passaient de la rive droite de la Loire sur le territoire de Balbigny. En effet, le soir même, les gendarmes aperçurent sept personnes pêchant en troupe. Ils s'avancèrent pour les prendre sur le fait et saisir leur engin ; mais au même instant, un des gendarmes reçut à la poitrine un coup de fourche qui, heureusement, ne lui fit aucune blessure ; celui-ci riposta par un coup de baïonnette qui blessa légèrement son adversaire à la tempe droite.

C'est à raison de ces faits que les sieurs Jean-Marie D..., Denis T... et Denis G..., comparaissent devant le Tribunal correctionnel de Roanne, le 30 juin. Le premier a été condamné à six jours de prison, les deux autres à deux jours ; et tous les trois à 30 fr. d'amende pour délit de pêche et rébellion à la force publique.

— Le 3 juillet, la femme N..., de Lentigny, a été condamnée à cinq jours de prison pour outrage au garde-champêtre.

— Le même jour, le sieur Perron, de Régnay, s'est vu condamner à huit jours de prison, pour coups et blessures.

— Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a condamné MM. Charles Robin et Robert Hyenne, directeur et rédacteur du *Courrier de Saint-Etienne*, le premier à un mois de prison et 500 fr. d'amende, le second à huit jours de prison et 100 fr. d'amende, pour attaques envers le maire de la ville. Appel a été immédiatement interjeté devant la Cour impériale de Lyon.

— On se préoccupe vivement à Saint-Etienne d'un projet de chemin de fer qui intéresse au plus haut degré non seulement le département de la Loire, mais encore tous ceux qui se trouvent sur la ligne de Paris à Marseille par le Bourbonnais. Il s'agit d'établir un embranchement qui, partant de Saint-Etienne, se reliait directement par Annonay au chemin de fer de Lyon à Marseille, et laisserait ainsi de côté, au grand avantage de l'industrie et du commerce, la voie prolongée de Saint-Etienne à Givors et de Givors à Vienne par Chasse.

Cette voie de communication poursuivant en ligne droite la section du Bourbonnais, aurait les plus grands avantages pour le gouvernement au point de vue stratégique, et pour la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée elle-même au point de vue du trafic toujours croissant qui l'encombre déjà la mettra en sérieux embarras au premier réveil du commerce et de l'industrie.

Mais c'est surtout au point de vue économique que cet embranchement serait important ; il dégrèverait le commerce de taxes ruineuses et de distances considérables à franchir, en pure perte de temps et d'argent.

On ne comprendrait pas que la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ne fit pas droit aux réclamations de la ville de Saint-Etienne qui l'a enrichie et ne pourrait l'enrichir indéfiniment sous peine de déchoir, ou tout au moins de voir sa prospérité arrêtée et peut-être compromise. La libre concurrence impose des devoirs et des sacrifices aussi bien aux compagnies de chemins de fer qu'aux compagnies industrielles.

Les réclamations qu'on élève sont justes ; elles touchent aux intérêts publics d'un grand centre producteur, d'une partie importante de l'Empire, nous devons espérer qu'elles seront entendues ; nous les appuyons de tous nos vœux.

— Le général Forey est nommé maréchal de France, en considération de ses éminents services, notamment pendant la guerre du Mexique ;

Le général Bazaine est élevé au grade de grand-croix de la Légion d'Honneur ;

M. de Vuillefroy et M. le marquis de Gricourt sont nommés sénateurs.

Sont encore nommés, dans le Conseil d'Etat :

Président de la section des travaux publics, du

commerce et de l'agriculture, M. Boinvilliers ;
Président de la section de l'intérieur, de l'ins-truction publique et des cultes, M. Thuillier ;
Président de la section du contentieux, M. Bauchart.

— Parmi les officiers qui se sont signalés devant Puebla, on cite M. le chef d'escadron Carrelet, fils du général de ce nom et beau-frère de M. le procureur-général de Lyon.

Retenu dans Choluta par ses fonctions de chef de place, M. Carrelet sollicita et obtint de marcher à la tête de son escadron. Placé plusieurs fois dans les situations les plus périlleuses, il a fait preuve d'un sang-froid et d'une bravoure remarquables et a eu le bonheur de revenir sain et sauf. La croix d'officier de la Légion d'Honneur lui a été remise sur le champ de bataille par le général en chef.

— On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : L'Empereur doit bientôt aller à Vichy. Chaque année, pendant son séjour, un assez grand nombre de personnes arrivent de Paris et des départements pour solliciter audience de Sa Majesté. On croit devoir les prévenir que, par voie de mesure générale, toute audience, sans exception, sera refusée à ceux qui ne se rendraient à Vichy que pour en obtenir, autrement il ne serait pas possible à l'Empereur de jouir du repos qu'il vient chercher aux eaux.

— Un incendie qui rappelle celui qui eut lieu, il y a quelques années, au Coteau, est rapporté par le *Courrier de Nantes*.

Mardi, dit ce journal, vers sept heures un quart du soir, le feu s'est manifesté avec une extrême violence dans les ateliers de scierie mécanique située quai de Versailles et rue de Châteaubriand, dirigée par M. Macé. En un instant tout fut en flammes dans cet établissement, rempli de matières propres à les alimenter et à les développer. Le foyer paraissait s'être concentré dans la partie qui fait face à la rue de Châteaubriand.

Malgré la promptitude des secours apportés, on dut dès les premiers moments renoncer à l'espoir de sauver cette usine. Le feu avait gagné les chantiers de bois de MM. Légal-Chevreuil frères, négociants, qui, peu d'instant après étaient complètement détruits. Les flammes avaient à huit heures une hauteur prodigieuse et d'énormes brandons s'élevaient dans tout le voisinage. Les maisons dévorées par le feu sont au nombre de quinze. Ce n'est que vers onze heures qu'on a pu circonscrire l'incendie.

— On signale en ce moment un grand nombre de morts subites. C'est un fait qui se reproduit toujours vers les solstices et les équinoxes. Beaucoup de personnes croient à tort que, dans des cas semblables, tout secours est inutile. Le plus souvent, au contraire, la vie n'est que suspendue, et, par des secours bien entendus et surtout bien administrés, on peut arracher à la mort des individus qui, sans cela, auraient infailliblement succombé. C'est dans l'espoir de sauver quelques-unes des victimes de la mort subite que nous publions les détails qui suivent.

La mort subite peut avoir lieu par le cerveau (apoplexie), par le cœur (syncope), par les poumons (asphyxie).

Les symptômes de l'apoplexie sont les douleurs de tête, tintements d'oreilles, vertiges, mouvements convulsifs, coloration de la face, gonflement des veines jugulaires, lenteur et difficulté dans les fonctions de l'entendement, yeux fixes, étincelants ou à demi-ouverts, pupilles comme suspendues, larminoement, rire sardonique.

Voici les premiers secours à donner, en attendant l'arrivée du médecin qu'on doit, avant tout, faire appeler.

Le malade doit être laissé sur le sol, la face tournée vers le ciel ; on placera seulement sous lui, s'il le peut, un matelas ou de la paille ; on desserrera toutes les parties de vêtement faisant ligature autour du corps. Tout de suite il faut chercher à ranimer la sensibilité en stimulant vivement toutes les surfaces capables de réveiller le sentiment et la vie, car, lorsqu'on a été assez heureux pour éveiller la sensibilité dans un point de l'organisme, ce point, redevenu sensible, devient le point de départ d'où la vie s'irradie vers son centre, et il rappelle immédiatement toutes les synergies (mouvements) organiques un instant brisées.

— Depuis le 1^{er} juillet, a été réduit à 20 centimes le droit de timbre des récépissés que les compagnies de chemins de fer sont tenues de délivrer aux expéditeurs, lorsque ces derniers ne demandent pas de lettre de voiture.

Le récépissé énoncera la nature, le poids et la désignation des colis, les noms et l'adresse du destinataire, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué. Un double du récépissé accompagnera l'expédition et sera remis au destinataire.

Toute expédition non accompagnée d'une lettre de voiture doit être constatée sur un registre à souche, timbré sur la souche et sur le talon, à peine d'une amende de 50 fr.

Les préposés de l'enregistrement, en se conformant aux lois édictées, sont spécialement autorisés à prendre connaissance du registre sus-mentionné.

— Troisième et dernier tirage de la loterie *Monténégre* effectué à Paris, à l'Hôtel-de-Ville, sous la surveillance de l'Autorité, le 30 juin, à 8 heures du soir.

N° 937047 a gagné CENT MILLE FRANCS
N° 476645 a gagné 10000 fr. — N° 1959332 a gagné 3000 fr., et chacun des CENT Numéros suivants a gagné 100 francs.

3348021	1192088	199852	2070202	3964593	272966
2522783	3497204	935635	334456	1984925	45648
3322128	836693	2591427	2855645	664262	3516602
377007	1260966	2922950	162828	2376897	200382
3624941	1940387	363161	299924	3404947	3794104
982308	2883460	520228	184470	2562036	782261
3981264	2277617	1453620	3268818	2376064	3932981
3102969	2140652	3834881	3591063	1534325	892991
3857826	2870499	3447443	2330132	2874435	2035937
2991379	2891446	137816	3440804	2406353	2193827
827147	3159244	675292	3236546	638690	2505956
526031	1708338	3306187	1356996	974543	400861
423827	1012421	2972121	2589801	704969	2965435
2604792	408199	709218	1421898	923362	3469043
1077900	480164	3128306	1265524	817286	425593
1647246	196206	947066	2668071	701497	
2547233	2835002	2648126	2161847	1486634	

Les billets de cette loterie, ainsi que ceux de *St-Point* (ensemble huit millions de billets à 25 c.), ont, en quelques mois, tous été placés par le *Bureau-Ecattitude* — et bien avant les époques d'abord fixées pour les tirages.

Pour les articles non signés, Sauzon.

LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES

et des

Assurances contre l'Incendie

Vient d'adresser la circulaire suivante à ses 150 mille Assurés, relative au compte-rendu de ses opérations de l'exercice 1862.

A Messieurs les Assurés de la Caisse générale des Assurances agricoles et des Assurances contre l'Incendie
Paris, 20 mai 1863.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale des plus forts assurés de la Caisse générale des Assurances agricoles a eu lieu le 26 avril 1863, au siège de la Compagnie, sous la présidence de M. BARRET, président du conseil d'administration.

Le dépouillement de la feuille de présence a constaté que le nombre des plus forts assurés présents, ou représentés par des mandataires également assurés, était de trente sept ; auxquels s'est joint, dans le cours de la séance, M. ALPH. GAUTIER, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur, représentant M. le maréchal Vaillant, assuré pour les domaines impériaux.

Le compte-rendu de cette assemblée a été imprimé et livré à la publicité. Vous pouvez en prendre connaissance chez tous nos Directeurs d'arrondissement, à qui nous en avons adressé un exemplaire.

Il résulte de ce compte-rendu que les valeurs nettes assurées de l'exercice 1862 se sont élevées, savoir :

1° Pour la branche Incendie, à 741,766,692 fr., y compris les assurances en cours de la Société la Bretagne, que nous réassurons ;

2° Pour la caisse Bétail, à 7,100,681

3° Pour la caisse Grêle, à 22,044,445

L'ensemble des cotisations de l'exercice 1862 affectées à la réparation des sinistres, déduction faite des frais d'administration, s'est élevé à 535,094 fr. 16 c.

Les ressources de l'exercice ont permis d'indemniser intégralement les assurés sinistrés. La caisse Bétail seule présentait une insuffisance de recettes de 37,506 fr. 45 c., qui devra être mise à la charge des sociétaires de cette branche de nos opérations, mais dont l'avance est faite par l'administration, de manière à payer de suite les sinistres.

En résumé : Les résultats de l'exercice 1862 doivent être considérés comme très-satisfaisants :

INCENDIE. — Les valeurs assurées, y compris les réassurances de la Bretagne, sont portées pour l'exercice 1863 à près de 800 millions.

GRÊLE. — Un fonds de réserve a été constitué. Satisfaction complète a été donnée à nos assurés sinistrés des trois branches.

Ainsi se trouvent confirmées les espérances que nous nous faisons entrevoir dans notre circulaire du 9 juillet 1862, et nous avons lieu de compter qu'aidés de votre concours, nous parviendrons à généraliser l'assurance agricole dans vos contrées ; ce qui permettra à la Caisse générale d'abaisser de plus en plus le chiffre des sacrifices que chacun doit s'imposer pour mettre à l'abri des fléaux du feu, de la grêle et des épizooties sa fortune particulière.

Nous ne terminerons pas cette circulaire sans porter à votre connaissance que la Caisse générale des Assurances agricoles vient de réaliser un nouveau capital de 10 millions, ce qui portera à 12 millions son capital social, aussitôt que le Gouvernement aura donné son approbation à cette augmentation, qui nous permettra de multiplier partout les centres d'activité de nos directions, en même temps qu'elle offrira aux populations une sécurité absolue et contribuera puissamment à élever la Caisse générale au rang des plus utiles institutions du pays.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'administration,

H. BARRET.

Le Président du Comité, Administrateur délégué

VAVIN.

Le Directeur,

A. CRAVOIS.

BULLETIN FINANCIER.

La baisse a continué cette semaine sans résistance, elle a atteint tour à tour toutes les valeurs. La Bourse pour suit la liquidation de la campagne de hausse qu'elle a engagée il y a six mois, et les positions prises se dénouent successivement, sous l'empire de la nécessité, non sans apporter le trouble dans les esprits. La spéculation ne s'est décidée à vendre que lorsqu'elle s'est vue réduite à la dernière extrémité.

Ajoutez à cela que la place habituée à être soutenue et dirigée par certaines hautes influences financières, a cru sentir pendant quelques jours une main puissante se retirer et cesser d'intervenir dans les affaires. Ceux-là mêmes qui se plaignaient le plus vivement d'une trop active participation ont été les premiers à se récrier contre une abstention qui laissait le marché à la merci des vendeurs.

L'approche de la liquidation a cependant ramené quelques acheteurs sur le marché, et la rente 3 % s'est relevée au-dessus de 69 50. Le Crédit Mobilier qui était tombé à 1150, a repris à 1200 fr.

La Bourse s'occupe avec beaucoup d'intérêt de la Société de crédit des industries brevetées, qui se crée au capital de dix millions ; dans le but de procurer des fonds et du crédit à l'exploitation d'utiles perfectionnements industriels qui restent inexploités faute de capitaux, et dont un double examen scientifique et industriel aura démontré la valeur réelle et les bénéfices assurés.

En supputant les bénéfices réalisés par les principales inventions industrielles exploitées depuis un demi-siècle, on acquiert la conviction que la société dont il s'agit ici, créée d'ailleurs sous le patronage des hommes les plus recommandables, a un caractère de haute utilité sociale.

Nous donnerons prochainement de plus amples détails sur l'émission du capital de cette société, dont la souscription s'ouvrira le 5 juillet.

J. PARADIS.

— Les nombreux abonnés de la *Mode Illustrée* ont pu constater qu'elle a été créée surtout dans l'intérêt des familles. C'est pour cela même que nous recommandons à nos lectrices un abonnement à ce journal, essentiellement pratique, dont MM. Firmin Didot sont les éditeurs. L'intérêt de sa rédaction, son instruction toute morale, la beauté et l'exactitude des gravures qui accompagnent le texte, ses patrons excellents et irréprochables qui dispensent les mères de famille, tenant à réaliser d'importantes économies, de recourir à des mains étrangères pour exécuter leurs vêtements et ceux de leurs enfants ; tous ces avantages font de la *Mode Illustrée* un des journaux de famille les plus recherchés et les plus utiles.

La *Mode Illustrée* paraît chaque semaine (cinquante-deux fois dans l'année). On s'abonne à l'Administration, rue Jacob, 56. Le prix est de 3 fr. 50 c. pour un trimestre et les abonnements datent du 1^{er} de chaque mois.

Pour mieux apprécier le journal, un numéro quelconque est envoyé gratis et franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie au bureau du Journal, rue Jacob, N° 56, à Paris.

— Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur une nouvelle publication : *L'Histoire Populaire Illustrée de la Guerre de Pologne*, œuvre sympathique et populaire qui obtient en ce moment le plus grand succès. (Voir aux annonces).

LA VIE PARISIENNE, par MARCELIN, va clore son premier semestre.

Dès à présent on peut juger ce journal, qui présente — une peinture amusante et vraie des mœurs du jour ; — des notes et des croquis pris sur le vif ; — sous une forme hardie, une grande honnêteté. — A côté des actualités, auxquelles a été réservée une large part, on y trouve des articles et des dessins curieux à collectionner.

La *Vie parisienne* est donc autant un livre qu'un journal, offrant un intérêt égal aux lecteurs de province et aux lecteurs de Paris. Son format commode,

la disposition élégante du texte et des dessins, — empruntés aux meilleurs *Magazines* anglais, — rivalisent avec le luxe du papier et du tirage pour faire de ce journal un livre digne de toutes les bibliothèques, un splendide album de salon.

Un livre appelé à faire sensation dans le monde des savants et des malades vient de paraître chez J.-B. Bailière, libraire de l'Académie impériale de Médecine. C'est un traité de l'asthme que le docteur C. Berger a intitulé : *Guide de l'Asthmatique*, et où il passe en revue la nature de l'asthme, ses complications, son traitement rationnel, le massage, etc.

On dit merveilles des résultats obtenus au dispensaire fondé rue du Bouloir, 2, à Paris, par la mise en pratique de la méthode de traitement que l'auteur y préconise.

Angles, 11 mai 1862.

Monsieur Didier, à Paris.

C'est avec la joie dans l'âme que je viens vous annoncer un nouveau miracle opéré par votre graine de Moutarde blanche; j'ai trente-huit ans, et depuis l'âge de trois ans j'avais sur le visage une affreuse dartre qui me défigurait et dont aucune médication n'avait pu me délivrer. Médecins de Paris, médecins de province, empiriques de ville et de village, remèdes officiels, remèdes populaires, j'avais essayé de tout sans tirer aucun profit de rien. Dans mon désespoir, il m'est heureusement venu à l'esprit de me mettre à l'usage de votre inappréciable spécifique; six mois de traitement régulièrement suivi m'ont presque entièrement guéri. 4 kilogrammes de votre puissante Graine, que je vous prie de m'envoyer sans retard, feront certainement prompt et bonne justice de ce qui me reste d'un mal dont je me croyais la victime marquée. On ne me reconnaît plus dans ma ville. Chacun hésite, en me regardant, à croire ce qu'il voit. On me demande qui a pu faire un tel prodige; je dis à tout le monde: C'est M. Didier, c'est la graine de Moutarde

blanche. Puissent m'entendre tous les darteux de la terre! Agréez, Monsieur, l'expression de ma profonde reconnaissance. — ROBERT BENTHONNIER, à Angles (Vienne).

Nous faisons savoir à nos lecteurs que M. PAUL SIMON, médecin dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, a obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Londres, pour son nouveau système de dentiers sans ressorts et inaltérables. Cette distinction dispense de tout commentaire.

On peut les voir chez l'auteur, boulevard des Italiens, 6.

Un petit chef-d'œuvre, qui sera bientôt dans toutes les mains, vient de paraître chez Dentu, éditeur, au Palais-Royal. Cela est intitulé : *Causeries sur les dents naturelles ou artificielles, Conseils aux mères de famille*, et renferme les conseils les plus utiles aux gens du monde.

Nous donnons le titre de quelques chapitres traités avec beaucoup d'esprit et de talent par M. Dorigny, médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et à qui nous devons la bouche humaine.

Les épiques sur les dents artificielles, — les dents au point de vue de la beauté, — les dents au point de vue de la santé, — de la perte des dents chez la femme, — de la perte des dents chez l'homme, — la dent d'ivoire (*osanoire*); — examen raisonné et comparé des divers systèmes de dents artificielles; — les dents et l'estomac, — les dents au point de vue plastique; — les martyrs des préjugés, — peut-on prévenir la perte des dents, — les deux dentitions, influence des dents cariées, — de la conservation des dents cariées, — les dentistes.

Les *Causeries* seront expédiées franco contre envoi de 1 franc en timbres poste, à MM. Dubuisson, libraire, rue Coq-Héron, 5, ou Dentu, éditeur, galerie d'Orléans, Paris.

Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Barry et Livingstone, de la *Revalésière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 56,000 guérisons parfaites: N° 52,084, M. le duc de Plinskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N° 50,416, M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes les misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules.

Certificat du célèbre Docteur Méd. Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1862.

Cette légère et agréable Farine est le plus excellent absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les maladies gastriques, les constipations opiniâtres et habituelles ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes des reins et de la vessie, les rétrécissements et les hémorrhoides; ainsi que dans les maladies des poudrons et des bronches, la toux et la consommation. J'ai la conviction que la *Revalésière* Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hécitiques.

Et membre de plusieurs sociétés scientifiques. N° 43,816, le docteur-médecin Wurzer, de Bonn, de consommation (phthisie), toux, asthme. — N° 47,121, Mlle E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 48,314, Mlle E. Yeoman, de dix ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse. — N° 49,842, Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 36,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille, d'épilepsie.

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS.
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil., 8 fr.; 5 kil. (franco) 58 fr. Contre bon de poste.

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

36 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde Blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke, appelle à si juste titre un remède bête, un *magnifique présent du ciel*. Lui traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable graine de Moutarde Blanche de santé de Hollande, la seule recommandée par les médecins, que chez M. BONNEVAY, épicière, seul dépositaire pour la ville de Roanne.

MERCURIALES			
Dernier marché.	Roanne	Montbrison	
Froment 1 ^{re} qualité	4 15	4 15	
Froment 2 ^e id.	3 95	4 00	
Froment 3 ^e id.	3 75	3 90	
Seigle 1 ^{re} qualité	2 45	2 30	
Seigle 2 ^e id.	2 35	2 25	
Seigle 3 ^e id.	2 25	2 20	
Orge	2	2 20	
Avoine	1 30	1 40	
Haricots	3 00	3 00	
Farine 1 ^{re} qualité	49	48 00	
Farine 2 ^e id.	46	45	
Farine 3 ^e id.	27 00		
Foin les 100 kilo	5 00	6 00	
Paille	3 25	3 00	

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de M^e ROCHARD, avoué à Roanne, et de M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval.

VENTE

PAR LICITATION
D'UN

CORPS DE BIENS

SITUÉ A NOLLIEUX

Canton de Saint-Germain-Laval, dépendant de la succession vacante d'Antoine Valansan.

Adjudication fixée au dimanche deux août mil huit cent soixante-trois, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval (Loire).

Cette vente a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne dix-sept juin mil huit cent soixante-trois.

A la requête, poursuite et diligence de M. Pascal Giroudon, propriétaire, demeurant à Saint-Germain-Laval, agissant en qualité de curateur de la succession vacante d'Antoine Valansan, de son vivant propriétaire à Nollieux, lequel a pour avoué constitué M^e ROCHARD, avoué, demeurant à Roanne.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

Article premier.

Une terre, dite de Chazeau, portant le numéro 280 du plan de la matrice cadastrale, limitée: au nord, par un chemin communal; au sud, par terres à Rochette et à Pierre Valansan; à l'est, par terre à Etienne Daumois; et à l'ouest, par un chemin de desserte; d'une contenance de trente-huit ares soixante-dix centiares.

Article deux.

Une terre, à Clair-Matin, portant le numéro 288 dudit plan, confinée: au nord, par un chemin public et pâture à la succession; à l'est, par un chemin public; et à l'ouest, par terre à Pierre Cheminal; de la contenance de trente ares.

Article trois.

Une pâture, ayant le numéro 289 dudit plan, bornée de tous côtés par le numéro 288 qui vient d'être décrit, d'une superficie de deux ares.

Article quatre.

Un pré, portant le numéro 290 dudit plan, confiné: au nord, par pâture à la succession; au sud, un chemin de desserte; à l'est, un autre chemin; et à l'ouest, par terre à ladite succession; d'une étendue de douze ares.

Article cinq.

Une terre, à Clair-Matin, portant le numéro 291 dudit plan, confinée: au nord, par terre à Cheminal; au sud et à l'ouest, par vigne à la succession; à l'est, par pré à la succession; de la contenance de trois ares.

Article six.

Une vigne, portant le numéro 292, de la contenance de six ares, confinée: au nord, par terre à la succession et à Cheminal; au sud, par pré à ladite succession; à l'est, par ce même pré; et à l'ouest, par un chemin public.

Article sept.

Un pré, à Clair-Matin, portant le numéro 293 dudit plan, de la contenance de deux ares quarante centiares, confiné: au nord et à l'est, par pré à la succession; au sud, par un chemin public; et à l'ouest, par un autre chemin public.

Article huit.

Une vigne, ayant le numéro 21 dudit plan, de la contenance de quatorze ares, joignant: au nord et à l'ouest, terre à la succession; au sud, le chemin de Saint-Germain-Laval; et à l'est, un chemin de desserte.

Article neuf.

Une terre, ayant le numéro 22 dudit plan, limitée: au nord, par des terrains incultes des sieurs Simon Serveaud et Louis Rafal; au sud, par le chemin de Saint-Germain-Laval; et à l'est, par la vigne du numéro 21 décrite plus haut;

de la contenance de cinquante-deux ares quatre-vingts centiares.

Article dix.

Un jardin, portant le numéro 23, d'une étendue de trois ares, limité: au sud, par le chemin de Saint-Germain-Laval; à l'est, par terre à la succession; à l'ouest, par des aïances; et au nord, par maison à la succession.

Article onze.

Un pré, ayant le numéro 24 dudit plan, de la contenance de deux ares soixante-dix centiares, borné: au nord et à l'ouest, par terre à la succession; au sud, par le chemin de Saint-Germain; et à l'est, par un petit chemin de desserte.

Article douze.

Un corps de bâtiments, portant le numéro 25 bis du plan cadastral, occupant une superficie de trois ares soixante centiares, confiné: au nord, par terre inculte à la succession; au sud, par le jardin ci-dessus décrit; et à l'ouest, par terre à ladite succession.

Il se compose de maison d'habitation et d'exploitation, écurie, grange, hangar et cour.

Article treize.

Une terre, portant le numéro 26 dudit plan, de la contenance de quarante-deux ares soixante-dix centiares, confiné: au sud, par le chemin de Saint-Germain-Laval; à l'ouest et au nord, par terre à Durand; et à l'est, par les bâtiments décrits.

Article quatorze.

Un champ inculte, portant le numéro 27, de la contenance de sept ares vingt centiares, joignant: au nord, un champ inculte à Rajat Louis; à l'ouest, la terre qui vient d'être décrite; et au sud, les bâtiments.

Article quinze.

Un bois, dit Grand-Garnon, portant le numéro 510 du plan, d'une étendue de quarante ares vingt centiares, borné: au nord, par bois à Jean Rondy; au sud, bois à Jean Madanier; et à l'ouest, par un chemin public.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune de Nollieux, canton de Saint-Germain-Laval, arrondissement de Roanne, département de la Loire.

Ils seront vendus et adjugés en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de deux mille francs, et moyennant les clauses et conditions du cahier des charges, ci-dessous.

L'adjudication aura lieu le dimanche deux août mil huit cent soixante-trois, à onze heures du matin, en l'étude et pardevant M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval.

Les étrangers seront admis à concourir aux enchères.

Pour extrait certifié conforme: Signé, ROCHARD.

Enregistré à Roanne, le quatre juillet mil huit cent soixante-trois, fol. . c. Reçu un franc; et vingt centimes pour décime.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par exploits des huissiers Aubert, de Lyon, du vingt-neuf juin mil huit cent soixante-trois, et Chevalier, de Saint-Germain-Laval, du trente même mois, enregistrés;

Messieurs Antoine-Louis-Marie Roche, rentier, Pierre Roche, cafetier, Benoît Lingre, menuisier, et Louis Simon, propriétaire, tous demeurant à Saint-Germain-Laval;

Ont fait signifier: 1^o à M. Léopold Rogey, teinturier, demeurant à Lyon, rue de Marseille, 8, en sa qualité de subrogé-tuteur de Théodore Van-Laeys, enfant mineur né du mariage de feu Charles Van-Laeys, de son vivant teinturier à Lyon, avec dame Antoinette Cotton; 2^o et à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant;

L'acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le huit juin mil huit cent soixante-trois, enregistré, d'une copie collationnée d'un procès-verbal dressé par M^e Bonnet, notaire à Saint-Germain-Laval, le dix mai mil huit cent soixante-trois, enregistré, tranchant en sept lots l'adjudication sur vente volontaire des immeubles appartenant à dame Antoinette Cotton, veuve de Charles Van-Laeys, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Bourbon, 44, savoir: le premier lot, au profit de M. Antoine-Louis-Marie Roche, rentier à Saint-Germain-Laval, au prix de trois mille deux cent cinquante francs; le second lot, au profit de Benoît Lingre, au prix de huit cents francs; le troisième, au profit de Pierre Roche, au prix de dix-neuf cents francs; les quatrième et cinquième lots réunis, au profit dudit Pierre Roche, au prix de quatre mille neuf cents francs; et enfin les sixième et septième lots réunis, au profit de Louis Simon, au prix de deux mille cent francs.

Tous ces immeubles sont situés à Saint-Germain-Laval, et ils provenaient de madame Van-Laeys de la succession de ses père et mère; ils consistent en une maison, un pré, une terre et deux vignes;

Ledit dépôt fait conformément à l'article 2194 du code Napoléon, et dans le but de purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus.

Il a été fait sommation aux sus-nommés d'avoir à faire inscrire, dans les deux mois, les hypothèques légales pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance.

En même temps, il a été déclaré à M. le Procureur Impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus des acquéreurs, ces derniers rendraient ladite signification publique, conformément à l'avis du Conseil d'Etat des neuf mai, premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait: Signé, BONNET.

Etudes de M^e CORNU, avoué à Roanne. Suivant jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Roanne, le 18 juin 1863, enregistré, Mme Jeanne-Marie Tivot, épouse du sieur Claude André, marchand de charbon, avec lequel elle demeure à Balbigny, a été séparée quant aux biens d'avec son mari.

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

VENTE

Par expropriation forcée, Au préjudice du sieur François Barriquand, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés sur la commune de Mars. Adjudication en l'audience publique des criées du Tribunal civil de première instance séant à Roanne, du mardi 21 juillet 1863, de 11 heures du matin à 1 heure du soir.

Article 1^{er}. — Une terre, dont partie en jardin, ayant la contenance ensemble d'environ 15 ares.

Art. 2. — Un tènement, composé de cour, jardin et maison, consistant en cuisine, boutique et aïances, de la contenance d'environ 8 ares.

Mise à prix: 25 fr.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

VENTE A L'AMIABLE

ET PAR ADJUDICATION

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Située à Roanne, quai du Bassin.

Le vendredi dix juillet mil huit cent soixante-trois, à dix heures du matin, en l'étude de M^e AUROUX, notaire à Roanne, rue Impériale, 39;

Il sera procédé à la vente, au-dessous de la première mise à prix,

D'une maison d'habitation, avec bâtiments adjacents, cour, vastes maga-

sins, jardin, aïances et dépendances, situés à Roanne, quai du Bassin du Canal, et de la contenance d'environ trente ares;

Appartenant à la compagnie du Canal de Roanne à Digoin.

Le cahier des charges et conditions de la vente est déposé en l'étude de M^e AUROUX, notaire, où toute personne peut en prendre connaissance.

A VENDRE OU A LOUER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

1^o Un Corps de bâtiments, situé à l'angle des rues du Rivage et du Creux-Granger, servant actuellement de maison d'habitation et de fabrique de plâtre, mais pouvant être, le tout, converti en logements ou appliqué à diverses industries;

2^o Une Maison d'habitation bourgeoise, avec cour, jardins potager et anglais, situés rue du Rivage, à la suite de l'immeuble ci-dessus;

3^o Un Joli Clos, avec maison pour jardinier, de la contenance d'environ 38 ares, situé au quartier de la Livate, près le cimetière.

Pour la vente, grandes facilités de paiements; en cas de location, les immeubles seront disposés selon la convenance des locataires.

S'adresser à M^e AUROUX, notaire, ou au propriétaire, M. C. BALOTZER, rue du Rivage, à Roanne.

Changement de domicile

FÉLIX GALOPIN

MARCHAND-TAILLEUR

Ci-devant rue Impériale, 35, maison Michon A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin

Même rue, maison Guernonpré, 74, au 1^{er}

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de Draperie et Nouveautés pour vêtements d'hommes.

A louer

UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Ayant une très-jolie vue, avec jardin, écurie, remise et ses dépendances qu'on louera avec un beau clos ou sans clos, situés rue de la Croix-du-Pain-Bénit.

S'adresser à M. VERNAY-MAURICE, place St-Etienne, 19, à Roanne. 12-11

A VENDRE

1^o Deux Corps de bâtiments, Cour, Jardin et dépendances, situés quartier des Promenades, entre le Phénix et le chemin de Beaulieu;

2^o Une Terre, située à Beaulieu, de la contenance d'un hectare;

Le tout provenant du sieur GUÉRIN, chaudier. — Ces deux lots seront vendus ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

S'adresser, pour traiter, à M. DUVERGER, aux Croix-Rouges.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements. 2-1

UN JEUNE HOMME

connais- sant parfaitement la comptabilité et ayant travaillé pendant trois ans dans une des premières maisons de Lyon, peut disposer de plusieurs heures par jour, pour tenir les écritures d'une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 3-3

CHAUX AMMONIACALISÉE

ENGRAIS TRÈS-RICHE

A BON MARCHÉ

S'adresser à M. E. GENOT, marchand de charbon à Roanne.

UNE PERSONNE connaissant parfaitement la fabrication de colonnes, et pouvant fournir les meilleurs renseignements, désire trouver une place de contre-maître.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Préviens le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 25, est transféré

Rue Neuve-Bourraissières, 25

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupe de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

ON DEMANDE un domestique connaissant le service de maison et sachant panser les chevaux.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

DÉPÔTS DE LA PHARMACIE MALLARD

Rue d'Argenteuil, 35, Paris.

EAU DES JACOBINS DE ROUEN

reconnue souveraine contre l'oppression, l'asthme, les étourdissements, les congestions, l'apoplexie, la paralysie, etc. Le flacon, 3 fr.; la boîte, de 6, 16 fr.

POMMADE DU BON DUPUYTREN

pour la beauté, l'entretien et la conservation de la chevelure. Résultat certain. Pots de 4 fr., 2 fr. 50 et 1 fr. 50, au bouquet, jasmijn, rose, vanille, violette, etc.

Nelle EAU DE BOTOT-MALLARD

incomparablement supérieure à tout ce qui existe pour les soins de la bouche, la beauté et la conservation des dents. Prix: Le litre, 7 fr. 50; 1/2 litre, 4 fr. 50; le 1/8^e, 1 fr. 50.

On expédie contre remboursement. Dépôt chez les principaux pharmaciens et parfumeurs de chaque ville. M. G. 42-1

